

- de leur curé, 228.—Temps prohibé pour cette vacance, 228.—
Obligation d'acheter et d'étudier les décrets des conciles de Québec, 452.—Retraite à l'Evêché en 1882, 498.
- Visite ad limina Apostolorum.**—Voir : *Moreau* (Mgr L.-Z.).
- Visite pastorale.**—Deuxième visite générale, 5 à 12.—Sujet de la prédication durant cette visite, 9, 10.—Sentiments religieux des populations, 5, 6, 444.—Examen des comptes des Fabriques, 12, 18, 19, 148, 336, 448, 450.—Marguilliers chargés de transporter l'Evêque et sa suite, 12, 448.—Itinéraires de (1879), 16, 17, ; de (1880), 153 ; de (1881), 339 ; de (1882), 449.—Devoirs des curés, 12, 19, 148, 336.—Prières demandées, 12, 448.—Devoirs de l'archidiacre, 18, 19, 148, 336, 450.—Rapport de chaque paroisse, 148, 336, 450.—Recherche des non-confirmés, 336.—Préparation des confirmands, 336, 337.—Parrain et marraine de la confirmation, 337, 450.—Troisième visite générale, 442 à 448.—Sujet de la prédication durant cette visite, 446.—Prohibition des suites de voitures et des cavalcades, 450, 451.

Z

Zénon et compagnons (saint).—Office, double-mineur, fixé au 9 juillet, 109.